

# LE HAVRE ALLMER CUP 2018

## AVENANT N° 2 AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- **IC 3 MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE**

Insérer : Conformément à la RCV 90.2 (c), des modifications aux Instructions de Course pourront être données verbalement ou affichées sur un tableau à bord du bateau comité en mer

- **IC 5 PROGRAMME :**

Dimanche 17 juin 2018 : corriger

13H52 : 1<sup>er</sup> signal d'avertissement pour le Parcours au large

14h00 : Départ du Parcours au large

- **IC 11 LE DEPART**

11.3 corriger : Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 8 minutes (60 minutes pour le parcours au large) après son signal de départ sera classé DNS. Ceci modifie la RCV A4.

- **Ajouter IC 14.6**

**Rupture accidentelle de plomb constatée par le Président du Comité Technique**

Dans le cas où le Président du Comité Technique constate lors d'une inspection, ou si un concurrent en course déclare lui-même, qu'un plomb a été endommagé ou rompu, qu'à son avis la rupture est accidentelle, le jury par l'intermédiaire du comité de course pourra proposer au concurrent d'accepter une pénalité standard sans instruction, cela change la RCV 63.1.

Si le concurrent refuse cette pénalité standard, il sera convoqué pour une instruction

- **IC 18.5**

Remplacer « la perte d'un mouillage sera pénalisée après instruction au minimum de 20% du nombre des inscrits sur la course considérée. »

Par « la perte d'un mouillage sera pénalisée après instruction au minimum de 5 points sur la course considérée. »

- **Avenant N° 1 aux IC parcours au large**

Marque 3 : Lower Heads lire cardinale SUD

Marque 7 : modifier : porte entre la bouée A 5 cardinale Ouest :49°45'880 N et 000°17'570 W à laisser à tribord et une marque qui pourra être un waypoint en 49°46'00 N et 000° 17' 000 W à laisser à bâbord

Le président du comité de course

Jean Coadou

Le directeur de course

Francis le Goff

Le président du jury

Georges Prio

Affiché le 16 juin 2018 à 19h45